

## **CAPL de NOTATION 2011 - Filière Fiscale Catégorie A, B et C déclaration liminaire**

Cette CAP de notation se situe dans un contexte qui perdure maintenant depuis trop longtemps :

- Suppressions massives d'emplois soi-disant pour économiser ;
- Fusions et réorganisations continues des services avec dégradation des conditions de travail ;
- Allongement de la durée de cotisation et du départ à la retraite.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, on nous a annoncé qu'il n'y aurait aucune négociation salariale. Il faut être sourds et aveugles...ou bien ministre ou DG pour ne pas constater la baisse du pouvoir d'achat des agents de la DGFIP et la dégradations de leurs conditions de vie.

Le gain financier des majorations de note n'est pas mirobolant, mais c'est mieux que rien !...et pourtant, c'est encore visiblement trop. Alors on essaie de jongler avec le système : on fait tourner les majorations. Mais gérer la pénurie n'a jamais été une vraie solution !

C'est pourquoi, FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

En effet, depuis la mise en place du système de notation actuel, FO DGFIP dénonce le peu d'élus et le manque d'adéquation entre le nombre de majorations de notes et la qualité de travail des agents.

En apparence, la Direction se gargarise d'une très bonne image de ses services auprès des usagers ; mais dans les faits, ce service public de qualité ne serait dû qu'à une minorité d'agents ? Ce raisonnement de la direction est très pratique, quand on veut supprimer année après année des emplois publics.

Les charges de travail augmentent et les conditions de travail se dégradent. Le Dieu indicateur est omniprésent et ses prêtres lui sont particulièrement dévoués.

La lecture des dossiers d'appels ne fait que confirmer le constat préliminaire. Un travail de grande qualité...mais pas assez pour se distinguer. FO DGFIP 95 revendique que la dotation des majorations mise en réserve pour chaque catégorie (A, B et C) soit distribuée en totalité lors des différentes CAP locales d'appel de note.